

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 juin 2026

Objet : Approbation des orientations stratégiques du mandat 2026-2032

Délibération du Conseil d'administration

Le mardi 30 juin deux mil vingt-six à dix heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le **24 juin 2026**, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Géraïn à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 27 (membres présents ou représentés) :
 - présents : 24 ;
 - représentés : 3.

Etaient présents :

Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Hélène BOUSSEL
Monsieur Patrice CALMEJANE
Madame Hélène CILLIERES
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Isabelle FLORENNES
Monsieur Bernard FOISY
Madame Laurence GRANDJEAN
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Anthony MANGIN
Madame Fabienne MONOT
Madame Narguesse NAZER
Monsieur Francis SELLAM
Monsieur Igor SEMO
Madame Imène SOUID
Madame Aurore THIROUX
Madame Melissa YOUSSEF
Madame Emma ANTROPOLI (suppléante de Monsieur Danier GUIRAUD)
Monsieur Gilles BOUYSSOU (suppléant de Madame Marie-Pierre LIMOGE)
Monsieur Jean-Luc JATHIERES (suppléant de Monsieur Patrice LECLERC)
Monsieur Guillaume SPIRO (suppléant de Madame DE CARVALHO)
Madame Lucie LANTERNIER (suppléante de Madame Christel ROYER)

Avaient donné procuration :

Monsieur Zartosht BAKHTIARI à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Julien WEIL à Monsieur Francis SELLAM

Etaient absents et excusés :

Madame Emilie LECROQ (suppléante de Monsieur Frédéric MOLOSSI)
Monsieur Rolin CRANOLY

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

Objet : Approbation des orientations stratégiques du mandat 2026-2032

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de définir dès le début de la mandature les enjeux stratégiques du Centre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **PREND ACTE** des orientations stratégiques du mandat 2026-2032 fixées par le CIG Petite Couronne, ci-dessous.

Orientation 1 — Devenir un partenaire institutionnel incontournable

- Positionner le CIG comme pivot des politiques RH territoriales à l'échelle de la petite couronne
- Structurer une stratégie d'influence (État, CNFPT, centres de gestion, partenaires)
- Piloter des dispositifs mutualisés à forte valeur ajoutée (PSC notamment)

Orientation 2 — Installer une culture partagée du dialogue social

- Déployer une offre renforcée d'accompagnement du dialogue social
- Renforcer la fonction de tiers de confiance (médiation, déontologie)
- Anticiper les risques sociaux et organisationnels (internes et externes)

Orientation 3 — Etre un levier de performance RH

- Développer une offre d'ingénierie RH structurée
- Améliorer le pilotage interne (data, qualité, performance)
- Consolider les partenariats (notamment GIP, CNFPT)

Orientation 4 — Dynamiser les concours et les parcours au service de l'emploi public

- Repenser le modèle de recrutement territorial
- Moderniser les concours et les examens professionnels
- Construire une marque employeur territoriale à l'échelle de la petite couronne

Orientation 5 — Promouvoir une politique globale de prévention, de santé au travail, de responsabilité sociale et d'égalité femmes / hommes

- Déployer une politique intégrée de santé au travail
- Accompagner les transitions (démographiques, écologiques, numériques)
- Promouvoir l'égalité professionnelle et l'inclusion

Orientation 6 — Constituer une référence en matière de sécurité juridique et statutaire

- Produire une doctrine RH territoriale stabilisée et partagée
- Renforcer la sécurité juridique des actes RH
- Positionner le CIG comme référent expert à l'écoute du terrain



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTE
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).